

INFORMATION RÉGLEMENTÉE

EMBARGO JUSQU'AU 29.04.2011 – 5:40PM

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29.04.2011

Bruxelles, le 29.04.2011, 5:40PM CET

1. Approbation des comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 29.04.2011, présidée par Monsieur André Dirckx, a approuvé les comptes annuels sociaux et consolidés de Cofinimmo clôturés au 31.12.2010, en ce compris l'affectation du résultat.

Suite à la conversion des actions privilégiées Cofinimmo en actions ordinaires Cofinimmo pendant la période du 22.03.2011 au 31.03.2011, à l'issue de laquelle des demandes de conversion totalisant 305 actions privilégiées ont été enregistrées (voir communiqué de presse du 28.04.2011), l'affectation du résultat 2010 a été modifiée par rapport à celle publiée dans le Rapport Financier Annuel 2010.

L'affectation définitive se présente comme suit (les montants modifiés sont indiqués par un astérisque) :

(en €)	
A. RESULTAT NET	20 974 317,52
B. TRANSFERT DE/AUX RESERVES	75 843 043,33*
Transfert de/à la réserve du solde négatif des variations de juste valeur des biens immobiliers¹	159 474 294,49
Exercice comptable	131 693 063,36
Exercices antérieurs	27 781 231,13
Transfert à la réserve des frais et droits de mutation estimés intervenant lors de l'aliénation hypothétique des immeubles de placement	-357 866,95
Exercice comptable	-357 866,95
Transfert de la réserve du solde des variations de juste valeur des instruments de couverture autorisés auxquels la comptabilité de couverture est appliquée	7 070 066,00
Exercice comptable	7 070 066,00
Transfert de la réserve du solde des variations de juste valeur des instruments de couverture autorisés auxquels la comptabilité de couverture n'est pas appliquée	1 311 920,00
Exercice comptable	1 311 920,00
Transfert aux autres réserves	-226 102,50
Transfert au résultat reporté des exercices antérieurs	-91 429 267,71*
C. REMUNERATION DU CAPITAL	-96 452 296,85*
D. REMUNERATION DU CAPITAL AUTRE QUE C	-365 064,00
E. RESULTAT A REPORTER ²	260 579 785,64*

2. Répartition du dividende au titre de l'exercice 2010 – Dividende optionnel en actions

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de distribuer pour l'exercice 2010 un dividende brut de € 6,50 par **action ordinaire**. Après retenue du précompte mobilier de 15%, le dividende net de l'exercice 2010 atteindra € 5,525 par action ordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de distribuer pour le même exercice un dividende brut de € 6,37 par **action privilégiée**. Après retenue du précompte mobilier de 15%, le dividende net de l'exercice 2010 atteindra € 5,4145 par action privilégiée.

Le Conseil d'Administration a décidé d'offrir cette année aux actionnaires ordinaires comme aux actionnaires privilégiés le choix entre le paiement du dividende de l'année 2010 en actions ordinaires nouvelles ou en numéraire, ou d'opter pour une combinaison de ces 2 modalités de paiement. Les actions ordinaires nouvelles auront jouissance dans les résultats de Cofinimmo à dater du 01.01.2011 (premier dividende payable en mai 2012). Les fonds qui n'auront pas été versés en espèces seront utilisés par la société dans le cadre du financement de ses acquisitions d'immeubles.

¹ Ces transferts résultent de la réalisation de plus- ou moins-values latentes qui étaient précédemment affectées aux réserves de variation de juste valeur ainsi que des transactions d'achat et d'annulation d'actions propres.







² Le résultat à reporter est composé du résultat à reporter de l'exercice et du résultat à reporter des exercices antérieurs.

Les modalités de cette offre, à savoir les nombres de coupons détachés respectivement de l'action ordinaire ou de l'action privilégiée qui donneront droit à une action ordinaire nouvelle ainsi que les éventuelles soultes en espèces qui seront versées aux actionnaires de l'une ou l'autre catégorie, seront publiées le 03.05.2011 après clôture de la bourse.

Les actionnaires seront invités à effectuer le choix entre les 2 modalités de paiement entre le 09.05.2011 et le 20.05.2011. Les actionnaires qui n'auront exprimé aucune préférence seront payés automatiquement et exclusivement en numéraire.

Le paiement en numéraire et/ou la livraison des titres sera effectué à partir du 27.05.2011.

Informations relatives aux droits liés à la détention d'actions ordinaires et privilégiées

 Date de détachement de coupon (<i>Ex date</i>) ¹	04.05.2011
 Date d'arrêté (<i>Record date</i>) ²	06.05.2011
 Période pour le choix entre paiement en espèces ou en actions ordinaires nouvelles	Du 09.05.2011 au 20.05.2011
 Date de paiement en numéraire et/ou de la livraison des titres	A partir du 27.05.2011
 Service financier	Banque Degroof (agent payeur principal) ou toute autre institution financière
 Coupons	
– Action ordinaire	Coupon N° 20
– Action privilégiée	Coupons N° 8 (COFP2) et N° 9 (COFP1)

Pour les actions ordinaires au porteur, le paiement s'effectue contre remise du coupon N° 20, auprès de la Banque Degroof (agent payeur principal) ou toute autre institution financière. Pour les actions ordinaires dématérialisées, le paiement aux détenteurs est effectué par les institutions financières auprès desquelles les actions ont été inscrites sur un compte-titres. Les dividendes relatifs aux actions ordinaires nominatives et aux actions privilégiées (qui sont toutes nominatives) seront versés directement aux actionnaires par virement bancaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire a accepté la proposition de suspendre le droit au dividende pour l'exercice 2010 de 34 785 actions ordinaires propres détenues par Cofinimmo et d'annuler le droit au dividende pour l'exercice 2010 des 17 822 actions ordinaires propres restantes.

3. Nominations d'Administrateurs, renouvellements et fins de mandats

L'Assemblée Générale Ordinaire a nommé, avec effet le 01.07.2011, en qualité d'Administrateur directeur Monsieur Xavier Denis, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015, en remplacement de Monsieur Jean Franken qui a exprimé le souhait de prendre sa retraite et de renoncer à son mandat d'Administrateur à cette date.

L'Assemblée Générale Ordinaire a renouvelé, avec effet immédiat, le mandat d'Administrateur délégué de Monsieur Serge Fautré, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

L'Assemblée Générale Ordinaire a renouvelé, avec effet immédiat, le mandat d'Administrateur non exécutif de Monsieur Robert Franssen, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

¹ Date à partir de laquelle la négociation en Bourse s'effectue sans droit au versement de dividende à venir.

² Date à laquelle les positions sont arrêtées afin d'identifier les actionnaires ayant droit au dividende.

Le mandat de Monsieur André Dirckx, Administrateur indépendant et Président du Conseil d'Administration depuis le 04.07.2001, est arrivé à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale. Conformément à son souhait et compte tenu des dispositions de Gouvernance d'Entreprise actuellement en vigueur en cette matière, son mandat n'a pas été renouvelé.

Le Conseil d'administration a décidé de confier sa présidence à partir de ce jour à Monsieur André Bergen.

4. Approbation de toutes les clauses de changement de contrôle présentes dans toutes les conventions de crédit ou conditions d'émission de titres de créance ou de capital convenues par la société entre le 30.04.2010 et la date de la présente Assemblée Générale
L'Assemblée Générale Ordinaire a approuvé toutes les clauses de changement de contrôle présentes dans toutes les conventions de crédit ou conditions d'émission de titres de dette obligataire ou autre ou de capital convenues par la société entre le 30.04.2010 et la date de la présente Assemblée Générale, conformément à l'Article 556 du Code des Sociétés, et a procédé aux formalités de publicité prévues dans le même Article.

Pour tout renseignement:

Ellen Grauls

Investor Relations Manager

Tél.: +32 2 373 94 21

egrauls@cofinimmo.be

Ingrid Schabon

Corporate Communications Manager

Tél.: +32 2 777 08 77

ischabon@cofinimmo.be

Concernant Cofinimmo

Cofinimmo est la première société immobilière belge cotée spécialisée en immobilier de location. Elle possède un portefeuille de plus de € 3 milliards, représentant une superficie totale de 1 700 000m². Ses principaux secteurs d'activité sont les bureaux et les maisons de repos. Cofinimmo est une société indépendante, qui assure elle-même la gestion de son patrimoine immobilier. Elle est cotée sur Euronext Brussels (BEL20) et bénéficie du statut fiscal belge Sicafi et du statut fiscal français SIIC. Au 31.03.2011, la capitalisation boursière totale de Cofinimmo s'élève à € 1,5 milliard.

www.cofinimmo.com

together in real estate